



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
Règlement 128-12**

Avis est par les présentes donné par le soussigné directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité :

Que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce tenue le 6 août 2012, le Conseil municipal a adopté :

-le règlement no. 128-12 intitulé « **Règlement d'amendement au plan d'urbanisme.**

Que ce règlement vise à agrandir une affectation commerciale à même une partie d'une affectation industrielle, (inclusion du lot 4 414 354) en bordure de la route 204 Nord, de modifier une affectation commerciale le long de la 1<sup>ière</sup> Avenue Nord pour une affectation résidentielle et d'identifier les rues projetés sur le lot 5 074 378 (ancien lot 25A, rang 8).

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 11 septembre 2012 pour ce règlement.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce  
Le 26 septembre 2011

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 26<sup>ième</sup> jour de septembre 2012.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier